



Bâle, le 2 juillet 2018

Communiqué aux médias

L'approvisionnement en céréales panifiables biologiques suisses continue de progresser. Les prix de référence ne changent pas pour le blé et le seigle et baissent un peu pour l'épeautre.

Lors de la table ronde des prix bio du 27 juin, les producteurs et les transformateurs se sont mis d'accord pour une modification des prix de référence des céréales panifiables bio qui doit permettre au futur développement du marché de mieux tenir compte des producteurs et des transformateurs.

Des entreprises de transformation de céréales panifiables bio Bourgeon, des représentants du commerce des céréales bio, des membres du Groupe spécialisé Grandes cultures de Bio Suisse et d'autres représentants des productrices et des producteurs ont décidé de modifier les prix de référence à la production de la manière suivante: Le prix de référence de l'épeautre baisse de quatre francs (nouveau: 110.– Fr./dt), et ceux du blé (106.– Fr./dt) et du seigle (95.– Fr./dt) restent au même niveau que l'année passée.

La demande de céréales bio peut de plus en plus être couverte par la production suisse grâce au fort développement des surfaces des grandes cultures bio. Sur la base des surfaces semées et des perspectives de récolte, les premières prévisions établissent que la récolte suisse mettra à disposition des entreprises de transformation 37 à 47 pourcents de leurs besoins pour le blé, 38 à 48 pourcents pour le seigle et 85 à 95 pourcents pour l'épeautre. L'augmentation de la proportion suisse a pour conséquence que les produits céréaliers correspondants renchérissent. En maintenant les prix de référence et en ne baissant que peu le prix de l'épeautre alors que les proportions de production suisse augmentent nettement, les représentants de la branche acceptent une augmentation du prix de la farine, mais cela est justifié par l'excellente demande pour le pain de production durable fait avec des céréales bio Bourgeon suisses.

Planifier la production en discussion avec les acheteurs

La disponibilité des céréales Bourgeon suisses devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années puisque les surfaces des cultures qui sont cultivées selon le Cahier des charges de Bio Suisse continuent de progresser. Les prix de référence doivent rester aussi stables que possible même si les proportions de production suisse augmentent. Les différences de prix entre les produits suisses et importés impliquent que l'ensemble de la filière des denrées alimentaires soit prête à supporter le renchérissement du mix des matières premières qui en résulte. La planification de la production doit en principe toujours se faire en discussion avec les acheteurs. L'épeautre doit de préférence être réservé aux régions marginales où on ne peut pas cultiver du blé. Pour la récolte 2019, il faut vérifier les possibilités d'écoulement de l'épeautre. Un contrat de prise en charge est absolument indispensable pour le blé panifiable de reconversion. Les conditions de prise en charge correspondent pour 2018 aux dispositions de l'interprofession swiss granum.

À partir de la récolte 2018, une contribution de dix centimes par décitonne sera prélevée auprès des producteurs, des transformateurs et du commerce pour assurer le financement des essais variétaux de blé panifiable bio effectués par Agroscope.

Il a en outre été décidé de prolonger d'une année le paiement d'après la teneur en protéine. Le paiement d'après la teneur en protéine a été introduit depuis la récolte 2016 pour trois récoltes (2016, 2017, 2018). Cet accord sectoriel soutenu par tous les partenaires commerciaux concerne le commerce du blé panifiable Bourgeon entre les centres collecteurs et les moulins. Il y a des suppléments à partir d'une teneur en protéine supérieure à 13 pourcents et des déductions à partir d'une teneur en protéine inférieure à 12 pourcents. Le dépouillement des résultats des trois dernières récoltes sera effectué l'année prochaine. Le nouveau règlement qui sera ensuite défini pour 2020 avec les représentants de la branche sera introduit lors de la prochaine table ronde des prix.

Informations supplémentaires

Les prix et conditions de prise en charge actuels se trouvent sur:

www.bioactualites.ch > Marché > Grandes cultures; <https://www.bioactualites.ch/marche-bio-reboume/marche-bio/marche-grandes-cultures-bio/cereales-panifiables.html>

Les prix de référence des céréales fourragères Bourgeon ont déjà été fixés le 25 mai 2018.

https://www.bio-suisse.ch/fr/presse/news.php?ID_news=960

Contact pour les médias

Ania Biasio, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, ania.biasio@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6'423 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 923 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch